



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E130474

VALABLE JUSQU'AU 13/10/2023

ÉDITÉ LE 08/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOULOGNE SUR MER 2002B00219

Siret : 442 780 102 00020

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 0045767/L

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 10235504Y1803

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 10235504Y1803

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : MENUISERIE DU CANTON

3 IMP DE LA PROSPERITE
62140 MARCONNE

Téléphone : 03 21 81 89 57

Portable : 06 30 29 59 82

Site Internet :

E-mail : menuiserie.canton@orange.fr

Responsabilité légale :
DELENCLOS GUILLAUME GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax : 03 21 81 96 40

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	21/04/2021
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	14/10/2019
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	09/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	21/04/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/02/2023
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.